

DEPARTEMENT DU LOT

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE  
De  
SALVIAC



## Compte-rendu Du conseil municipal du 17 avril 2015.

### Présents :

Alain Faucon, Marcel Paul, Anne-Marie Delpech, Xavier Leglaive, Elisabeth Ménadeau, Catherine Benazeraf-Morin, Viviane Iragnes-Colin, Philippe Ruscassie, Philippe Balat, Hélène Bureau, Christian Doby, Marie-Thérèse Souriat, Christian Farguet.

Absents excusés : Ingrid Puyo, Bernard Gay.

Secrétaire de séance : Elisabeth Ménadeau

### Ordre du jour :

1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015
2. Vote des subventions communales versées aux associations (année 2015)
3. Délibération de soutien au projet de parc photovoltaïque
4. Questions diverses.

La séance a été ouverte à 17 h 00.

Alors que le débat portant sur les taux d'imposition des taxes directes locales était engagé, un groupe d'habitants de Salviac demandant à être entendu au sujet du parc photovoltaïque s'est présenté. Le conseil a décidé de lui donner la parole.

Le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint en charge du dossier ont répondu à leurs interrogations, pointant au passage des incohérences dans le dossier qu'ils ont présentés.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

Le maire rappelle qu'aucune augmentation n'est intervenue depuis presque 20 ans. La commune ayant à financer des travaux et compte tenu de la baisse des dotations, une hausse raisonnable est soumise à l'approbation du conseil :

- . taxe d'habitation : de 5,97 à 6,25%
- . taxe foncière bâti : de 7,40 à 7,75%
- . taxe foncier non bâti : de 74,41 à 77,94%
- . CFE : de 11,27 à 11,81.

Le conseil a adopté ces augmentations à l'unanimité.

- Vote des subventions aux associations : repoussé au prochain conseil pour éclairer quelques dossiers incomplets.
- Délibération de soutien au projet de parc photovoltaïque : adoptée avec 12 voix pour et 1 voix contre.

- Délibération pour accepter 4000€ sur l'enveloppe parlementaire de la députée Dominique Orliac pour les travaux de la salle des fêtes. Délibération votée.
- Le SDIS va faire le tour des points d'eau incendie dans le cadre du projet PLU.

Questions diverses :

- Philippe Balat intervient au sujet de l'arrêté pris pour interdire l'usage de la halle des sports par le club de roller et roller-hockey. L'arrêté est maintenu jusqu'à la réception des travaux par la principale du collège et le conseil travaille sur des solutions acceptables par tous.

Le maire  
Alain Faucon